

Projet accompagnement Québec - Guatemala

Bulletin d'information bimestriel

no. 28, avril 2001



DANS CE BULLETIN:

ÉDITORIAL

p. 2

NOUVELLES DU GUATEGATE

p. 6

{QUÉ PASA EN EL PA?} p. 8

INTÉGRATION ET MARGINALISATION
ÉCONOMIQUES DANS LES AMÉRIQUES p. 3

ACCOMPAGNER DE GUATE À
TUNIS... p. 7

ANNONCES DE NOUVEAUX STAGES !

NOUVELLES DU GUATEMALA p. 5

Éditorial

Depuis quelques temps déjà, le Guatemala et les autres pays d'Amérique centrale ont commencé à entrer dans la machine des accords de libre-échange, d'abord avec le Mexique. De même, au Guatemala, la privatisation avance à grands pas: des services de travaux publics en passant par l'éducation, la santé, l'électricité et, il y a deux ans, c'est l'entreprise de télécommunications de l'État qui a été privatisée dans un grand scandale. Aussi, un processus de dollarisation de l'économie, déjà entamé ou même instauré dans certains pays, s'est officiellement amorcé au Guatemala avec l'approbation d'une première loi permettant l'ouverture de comptes de banque en dollars étasuniens.

Les analystes parlent de conditions d'éligibilité établies par les organismes multilatéraux (OMC, ALENA, Union Européenne, FMI, etc.) qui, conjointement avec les leaders du grand capital transnational, mènent la mondialisation des marchés: ces conditions relèvent surtout de l'aspect macro-économique des structures de chaque pays afin que le libre marché puisse "bien fonctionner". Tout cela s'est fait et continue à se faire en dépit de conditions garantissant la justice sociale, le respect des droits humains et de l'environnement. Ainsi, dans un pays déjà très polarisé comme le Guatemala, où de plus en plus d'entreprises étrangères viennent s'installer, ces entreprises et l'élite

économique nationale profitent non seulement d'un système dans lequel les politiques fiscales sont à leur faveur, mais deviennent complices de ce système basé sur les inégalités sociales, l'impunité, la corruption et la répression.

Au cours des derniers mois, au Québec, bien que nous puissions nous entendre pour dire que notre sort est moins inquiétant que celui des sociétés latino-américaines ou de celles de l'hémisphère Sud en général, plusieurs ont pris conscience qu'il y a tout de même des situations inacceptables à dénoncer, que nous avons des droits à faire reconnaître et des choses à revendiquer. Avec la tenue du Sommet des Amériques dans la ville de Québec, nous avons assisté et nous assistons à une vague de sensibilisation et de mobilisation impressionnante qui va au-delà des "structures officielles d'opposition". Même si les médias sont plutôt tournés vers les dispositifs de sécurité, les casseurs potentiels et les coups d'éclat que vers les véritables inquiétudes et revendications de la population, cela n'a pas empêché les gens de se renseigner, les initiatives de prendre forme, de rejoindre de plus de monde et de ne pas perdre de vue les enjeux entourant les négociations de la ZLÉA. Certains enjeux consistent à préserver nos droits et nos acquis en tant que peuple québécois: pensons seulement à la privatisation qui menace l'eau, les services municipaux, la

santé, l'éducation, etc. Toutefois, il se fait chaque jour plus évident que les enjeux autour des négociations de la ZLÉA et de tout le programme néolibéral nous concernent tous et toutes, citoyenNEs des Amériques et de la planète. Par conséquent, nos luttes sont plus inter-reliées que jamais et devraient s'appuyer mutuellement.

L'observation de l'état des droits humains nous amène trop souvent à être témoins d'atrocités, de violence gratuite, de situations inhumaines, intolérables et inoubliables; nous sommes confrontés à certains des côtés les plus obscurs de "l'animal pensant". Au cours de ce même travail, heureusement, on rencontre des gens qui représentent le courage, l'espérance, la dignité; on est ainsi témoins de certains des plus beaux faits et gestes de l'être humain qui nous marqueront et feront que jamais nous n'oublierons les paroles, les regards, les sourires, les actions de celles et ceux qui luttent et nous communiquent leur force et leur solidarité envers leurs semblables. Souhaitons que nous soyons réellement en train de construire la mondialisation des solidarités et que cet effort continuera à s'épanouir après avril 2001.

Par Carlos Lemus, coordination du PAQG et Marie-Hélène Côté, comité éducation

Vous allez à Québec?

Passez nous voir au kiosque du PAQG, le vendredi 20 avril, avenue des Amériques et joignez-vous à nous, un peu partout dans la ville, les jeudi, vendredi et samedi! Contactez-nous au PAQG pour en savoir plus ou si vous pouvez nous donner un coup de main. Entre le 19 et le 21 avril il y aura plus de 100 autobus qui partiront de Montréal. Des activistes de partout seront de passage. Des groupes comme la GOMM et la CLAC ont besoin de gens prêts à loger des militants de passage à Montréal chez eux. Si vous pouvez donner un coup de main à la distribution de nourriture, donner des choses pour aider dans les cuisines communautaires, etc., consultez les pages web mentionnées ci-bas et dirigez-vous vers les liens bouffe ou logement.

Nous serons peut être 40 000 ou 50 000, alors nous avons besoin de tout le monde qui peut aider...

Convergence des luttes anticapitalistes (CLAC) : quebec2001.net

Groupe opposé à la mondialisation des marchés (GOMM) : www.multimania.com/gomm

Centre des médias alternatifs du Québec: cmaq.net

Après Québec...

Rencontre avec **Edwin Ortega, de l'UASP**, le lundi 23 avril, à 19h30, au 1601 Delorimier. SVP confirmez votre présence.

Intégration et marginalisation économiques dans les Amériques

Analyse de Geneviève Lessard *

Les artisans de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) prévue pour 2005 ont pris soin d'inclure, dans la structure des négociations hémisphériques, un Groupe consultatif sur les économies de petite taille. Ces économies de petite taille sont au nombre de 25, dont la plupart se trouvent en Amérique centrale et dans les Caraïbes. Sur un total de 34 pays, le compte est bon, et il serait difficile de les ignorer. Près des trois quarts des pays d'Amérique, donc, revendiquent le droit de se voir reconnaître un statut particulier, qui réponde aux besoins de leur situation spécifique. Cette situation spécifique, c'est aussi la réalité du Guatemala ...

LE MARCHÉ ET LES GRANDS ÉQUILIBRES

Lancé lors du Sommet de Miami en 1994, le Projet des Amériques prévoit, entre autres mesures relevant de ce "nouveau partenariat pour la prospérité" qu'il prétend instaurer, la mise en place d'une Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) comprenant l'ensemble du territoire continental (exception faite, évidemment, de Cuba). Or, depuis le Sommet des Amériques de Santiago en 1998, les termes des éventuelles dispositions commerciales hémisphériques se négocient dans le secret le plus absolu. Nous ne saurons donc pas, avant d'être tous confrontés au fait accompli, ce qu'il en est de la nature précise des engagements que nos dirigeants entendent contracter, ni des possibles conséquences de ces derniers sur nos populations, nos structures économiques nationales et nos systèmes politiques en général.

Mais si nos chefs d'État semblent vouloir rester muets, les précédents en la matière, eux, sont des plus éloquentes. L'ALE (Canada/États-Unis), l'ALENA (Mexique/Canada/États-Unis), les multiples ententes négociées à l'OMC et le contenu scandaleux d'un AMI neutralisé de justesse (l'Accord multilatéral sur les investissements), en particulier, sont récemment venus donner le ton de la

nouvelle tendance économique de l'heure : celle d'une réorientation progressive des politiques nationales en fonction des objectifs commerciaux et financiers des plus influents agents économiques de la planète, soit les grandes firmes multinationales, les détenteurs du capital financier et les principales puissances mondiales. Dans un tel contexte, la mobilisation populaire qui se prépare en vue du Sommet de Québec d'avril prochain semble d'autant plus justifiée que la ZLÉA vise précisément à cristalliser un processus de "néo-libéralisation" économique qui, dans les Amériques, est déjà fort engagé, et dont les retombées sur les secteurs les plus fragiles des populations concernées se sont déjà fait bien lourdement ressentir.

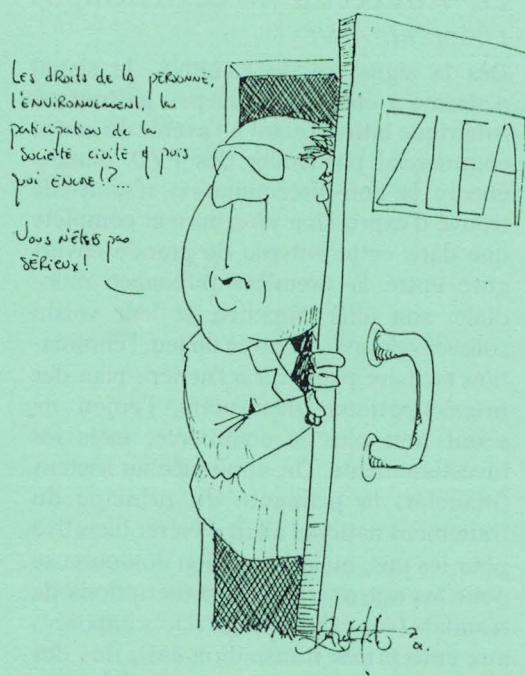
La ZLÉA a ainsi été l'objet, au cours des derniers mois, d'un mécontentement croissant, et les raisons qui l'expliquent ne manquent pas. Aussi diversifiées soient-elles, cependant, ces raisons tiennent toutes - ou du moins la plupart - de la conviction profonde que nos gouvernements ne doivent pas, quelle que soit l'urgence des impératifs compétitifs et financiers de

notre économie mondialisée, céder au marché les moyens dont ils disposent pour répondre devant ceux et celles auxquels ils sont légitimement redevables, les citoyens. Au cœur du débat, la capacité du seul marché libre à s'acquitter d'une distribution des richesses qui soit équilibrée et équitable. Pour les sceptiques, les rapports de forces entre les différents acteurs sont trop inégaux, et les effets naturels du marché trop pervers, pour que la levée des mécanismes de contrôle marchand puisse mener à autre chose qu'à un accroissement du fossé déjà inacceptable qui sépare les riches des pauvres (ou, plus exactement, les pauvres des riches). En fait, le problème est double. Il comprend une dimension interne et une dimension externe qui sont étroitement reliées.

La dimension interne est la mieux connue: tel qu'il se présente aujourd'hui, le projet d'intégration hémisphérique met en péril la capacité des États à opérer le difficile arbitrage dont ils sont chargés, celui destiné à maintenir un certain équilibre (qui dans certains pays, est encore plus fragile que dans d'autres) entre bien commun et intérêts privés. En clair, au nom d'une liberté commerciale et financière que rien ne doit venir entraver, c'est la gamme complète des politiques sociales de toutes formes qui se voit menacée. Que ces mesures aient jadis été établies sur la base de la notion de "droit inaliénable" pourrait bientôt ne plus importer, ... le marché a ses raisons que l'être humain ignore encore.

C'est cette même logique qui sous-tend la seconde dimension du problème, la dimension externe, qui a pourtant été trop souvent négligée. Ce problème, il tient à l'incomparable disparité des niveaux de développement des pays en présence. Nulle part ailleurs, en effet, le déséquilibre des puissances économiques n'est-il plus prononcé que dans les Amériques. Comment

* Geneviève Lessard est actuellement en train de compléter sa maîtrise en sciences politiques à l'UQAM. Elle est membre fondatrice du PAQG.



mettre en place, alors, des règles de commerce qui conviennent à la fois aux États-Unis et à Haïti, au Brésil et à Sainte-Lucie... au Canada et au Guatemala? Adhérer à la philosophie libre-échangiste, n'est-ce pas là renoncer *de facto* à toute forme d'intervention, qu'elle soit de niveau gouvernemental ou supranational, qui soit explicitement destinée au développement national et la résorption des inéquités internationales? Si la ZLÉA menace de renforcer les déséquilibres au sein même des nations, qu'en est-il des écarts qui existent entre elles? Le Guatemala compte parmi les pays les plus pauvres de l'hémisphère. Il est, à ce titre, directement touché pas la question.

LIBRE-ÉCHANGE ET ASYMÉTRIE ÉCONOMIQUE

L'idée selon laquelle le marché non-régulé est "structurellement" biaisé est loin d'être nouvelle. Dès après la Seconde guerre mondiale, les pays en développement ont tenté de promouvoir l'introduction, dans les règles internationales de commerce, de dispositions "particulières", "différenciées", "préférentielles", toutes mesures expressément élaborées aux fins de corriger les effets spontanés d'une économie mondiale jugée foncièrement défavorable aux pays les plus pauvres. Les théories libérales, pourtant, postulaient que le libre-échange était un jeu également profitable à tous ceux qui y participent. Très tôt, le débat s'est ainsi engagé, entre pro et anti-libre-échangistes, sur les vertus d'un marché qui était un moteur de développement pour les uns, la source même de l'asymétrie économique pour les autres.

Pour les représentants des grandes puissances industrialisées (ceux des États-Unis en particulier), le marché devait être régi par les principes dits non-discriminatoires, qui sont au nombre de trois. Le principe du traitement national devait obliger les gouvernements à accorder aux produits des pays partenaires le même traitement que celui accordé aux produits nationaux; la clause de la nation la plus favorisée devait contraindre les États à accorder aux produits des pays partenaires le même traitement que le traitement le plus favorable accordé à une autre nation. Quant à la règle de la réciprocité des avantages, elle assurerait essentiellement que tous les pays se résignent à des concessions comparables à celles qui leur sont faites. La même chose, pour tout le monde. Au sens "libéral" du terme, donc, et aussi paradoxal que cela puisse sembler, la non-

discrimination consistait en fait à faire commercer sur un pied d'égalité des économies qui, en réalité, ne l'étaient pas. Les multiples batailles du mouvement tiers-mondiste pour l'établissement d'un Ordre économique international nouveau furent longues et difficiles (...et très intéressantes). Toutes se soldèrent par des victoires très partielles, mais importantes: peu à peu, fut reconnu le droit des PVD à la protection de leur industrie naissante, à la préservation de leur balance des paiements et surtout, à un accès préférentiel, sur une base non-réciproque, aux marchés des pays industrialisés. Aussi insuffisantes qu'elles aient pu être en leur temps, ces avancées auront au moins permis la reconnaissance, dans le système économique international, de la validité d'une logique de discrimination positive dont on avait grand besoin. À l'heure actuelle où tous les PVD se sont docilement ralliés à la proposition théorique qu'ils ont autrefois rejetée, cette lutte semble bien lointaine. Ainsi, au moment même où les mécanismes de la protection sociale sont évacués des systèmes politiques, sont également éliminés des relations économiques ceux destinés à la protection nationale, et avec eux le concept même de sous-développement. Et dans cette course effrénée vers une économie mondialement intégrée où non-discrimination et réciprocité font loi, la ZLÉA pourrait bien avoir pour principale fonction celle de faire faire aux coureurs américains... un pas de géant.

LE MODÈLE D'INTÉGRATION À L'AMÉRICAIN

Dès la signature de l'ALENA, le signal d'alarme a été donné, un peu partout en Amérique latine, quant à l'avenir du statut commercial particulier des PVD. Jamais encore la non-discrimination n'avait-elle trouvé d'expression plus pure et complète que dans cette entente de grande envergure entre la première puissance mondiale, son allié canadien et leur voisin sous-développé. D'entrée de jeu, l'élimination tarifaire passerait à l'arrière-plan des préoccupations; désormais, l'enjeu ne serait non plus le commerce, mais les investissements. Or, appliquée au secteur financier, la primauté du principe du traitement national allait s'avérer lucrative pour les uns, mais ô combien douloureuse pour les autres: fin des prescriptions de résultats (ces exigences autrefois imposées aux entreprises transnationales), fins des limites à la propriété étrangère, fin des restrictions sur les transferts financiers, fin,

en somme, de tout instrument stratégique de développement national. Le Mexique allait enfin devoir se plier aux règles fixées par les plus grands que lui. Et c'est dans cette même logique intégrative que s'inscrira la ZLÉA

LA ZLÉA ET SES "ÉCONOMIES DE PETITE TAILLE"

De l'aveu même de nos chefs de gouvernements, l'asymétrie économique constitue l'un des principaux obstacles à l'intégration des pays du Continent. En témoigne la Déclaration de principes du Sommet de Miami, qui précise que la ZLÉA doit accorder une "attention spéciale" aux différences de développement, et en particulier aux besoins spécifiques de ce qu'ils appelleront les "économies de petite taille" (ÉPT) de l'hémisphère occidental. Cet engagement, curieusement, s'est traduit par des actions concrètes, dont l'attribution d'un mandat d'assistance technique spécifique pour les principales institutions interaméricaines et la création, nous l'avons dit, d'un groupe de travail chargé exclusivement d'identifier les moyens de faciliter l'intégration à la ZLÉA des plus vulnérables de ses participants. Doit-on pour autant espérer l'assouplissement des règles de l'échange?

Les 25 ÉPT d'Amérique présentent une combinaison d'indicateurs de taille (territoire, population) et de développement (PIB/habitant, IDH de l'ONU) qui, bien que minimaux, font d'elles des économies désavantagées dans le commerce. Cette particularité qui est la leur, nous la résumerons ici en quatre points principaux.

Insuffisance des marchés domestiques: Comme pour tous les pays où, pour des raisons de taille ou de sous-développement, la demande nationale est insuffisante, la génération de revenus, en contexte d'ouverture économique, dépend presque exclusivement de la capacité des exportations à pénétrer les marchés étrangers. Or la création de la ZLÉA risque d'exacerber cette dépendance: en livrant aux concurrents des pays plus industrialisés un marché domestique déjà fragile, l'intégration économique risque de contrevenir sérieusement, et peut-être même durablement, au développement des entreprises nationales. Un tel mal-développement risque d'avoir, sur les revenus des foyers, les emplois et le système productif national en général, des conséquences désastreuses.

Nouvelles du Guatemala

Noticias del Sur

[janvier - mars]

GUATEMALA: ENTRE LE RETOUR
AU PASSÉ ET LA CONTINUITÉ
INSTITUTIONNELLE

Les rebondissements politiques et les rumeurs de coup d'État qui ont marqué le Guatemala ces derniers jours mènent-ils le pays vers un renforcement de ses institutions ou vers un état généralisé de chaos politique provoqué par les forces conservatrices ?

Au début du mois de mars dernier, la Cour Suprême de justice du Guatemala a rendu un jugement sans équivoque donnant suite à une requête pour inculpation de vingt-quatre députés du Front Républicain Guatémaltèque (FRG), le parti qui détient la majorité au Congrès. Ces vingt-quatre députés subiront un procès judiciaire pour falsification de documents, parjure, violation de la Constitution, abus d'autorité, occultation et destruction de preuves et manque à leurs devoirs.

L'objet de la controverse trouve sa source dans ce qui est convenu d'appeler au Guatemala le "Guarogate", lequel se traduit par une falsification de la loi qui régit la distribution des boissons alcoolisées et gazeuses (Décret 43-2000.) La loi en question avait été votée par l'ensemble des députés du Congrès de la République, mais avant sa publication dans le journal officiel, elle fut modifiée par vingt-quatre députés membres du parti au pouvoir, le FRG, faisant perdre au fisc guatémaltèque des revenus d'environ 20 millions de dollars canadiens annuellement. Cet événement représente l'un des plus grands scandales politiques de la courte histoire de la "démocratie autoritaire"

guatémaltèque. Les membres du FRG ont intenté des recours judiciaires dans le but d'obstruer le procès entamé par les partis de l'opposition. Le cynisme et l'autoritarisme du parti au pouvoir ont même poussé ce dernier à modifier l'article 16 du Décret 63-94 de la loi organique du Congrès dans le seul but d'échapper aux accusations de la Cour Suprême de Justice. Mais il s'agit d'une modification que la Cour de Constitutionnalité vient d'invalider pour ne viser qu'à protéger les députés contre d'éventuelles accusations de parjure et de falsification de documents.

Un bras de fer vient ainsi de s'établir entre l'appareil judiciaire, qui défend et garantit le bon fonctionnement des institutions, et le FRG, qui défend ses vingt-quatre acolytes et non les moindres, puisque Efraín Ríos Montt, l'actuel président du Congrès de la République fait partie de ces accusés, lesquels malgré leurs réticences doivent abandonner leurs postes pendant la durée du procès. La question de la gouvernabilité se pose de plus en plus dans les milieux politiques, sociaux et économiques nationaux, voire même internationaux, et ce devant l'impasse et l'usure du pouvoir dans laquelle s'est placé le FRG. Ces importantes accusations de corruption, de manque de transparence et de menaces envers la magistrature laissent bien sûr planer un climat d'incertitude quant à l'avenir du pays. Une histoire à suivre...

RIGOBERTA MENCHÚ EN APPEL
DE LA DÉCISION DE L'AUDIENCE
NATIONALE D'ESPAGNE

Les avocats qui défendent la cause portant des accusations de crime contre l'humanité contre les officiers et les

chefs de l'Armée et du gouvernement guatémaltèque pendant la guerre civile sont en appel depuis mars dernier de la décision rendue par la Cour d'appel de l'Audience Nationale espagnole qui avançait ne pas avoir la juridiction pour enquêter sur ces accusations portées par la Fondation Rigoberta Menchú Tum, "puisque'il n'a pas été dûment prouvé que les tribunaux guatémaltèques n'ont pas la capacité de juger eux-mêmes de tels crimes."

Cette nouvelle démarche judiciaire s'effectue devant le Tribunal Suprême d'Espagne sur la base de quelques points dont les suivants : les responsables de crimes contre l'humanité peuvent être jugés par un autre État si l'État où les crimes ont été commis ne les a pas jugés. Le principe de justice universelle permet de juger des crimes commis contre l'humanité à l'extérieur des frontières nationales. L'État guatémaltèque n'a pas encore ratifié l'entente internationale qui établit l'imprescriptibilité de crimes contre l'humanité.

LA PRESSION, LES MENACES
DE MORT ET L'INTIMIDATION
ATTEignent TOUS LES
SECTEURS DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE

Le Secrétaire Général de l'Organisation des États américains (l'OEA), César Gaviria, et la Chancellerie du gouvernement allemand ont manifesté leur préoccupation face aux menaces et intimidations dont font l'objet les magistrats et plusieurs représentants des médias et groupes de défense des droits humains, sans compter l'augmentation incessante de la violation des droits humains. Les

>>> suite au bas de la page 6

Guatagate : l'ex-dictateur Efraín Rios Montt voit la Cour Suprême lever son immunité

Analyse de Sandy Tremblay*

La Cour Suprême du Guatemala a décidé, le 5 mars dernier, de lever l'immunité parlementaire du président du Congrès, l'ex-dictateur Efraín Rios Montt, et de 23 députés congressistes du parti majoritaire au pouvoir, accusés d'avoir falsifié la Loi sur les boissons alcoolisées.

C'est après plus de 13 heures de délibérations que les magistrats ont rendu publique par leur président, monsieur Hugo Maúl, leur décision de lever l'immunité parlementaire de 24 députés du Front républicain guatémaltèque (FRG), incluant le président actuel de ce parti, l'ex-dictateur Efraín Rios Montt.

La Cour Suprême a ajouté avoir déjà procédé à la nomination d'un juge responsable d'enquêter sur les faits reprochés aux 24 accusés, notamment abus de pouvoir et falsification de loi.

Dénoncée préalablement par l'opposition, cette polémique s'initiait le 1er août dernier, suivant la publication d'une loi approuvée par le Congrès le 27 juin précédent. Cette loi, qui imposait une hausse du montant de taxation aux boissons alcoolisées, avait été modifiée de l'initiative seule des députés du FRG, réduisant illégalement ce montant de 50%.

Cette décision rendue par la justice guatémaltèque facilitera sûrement le travail de certaines ONG nationales, qui tentent actuellement de porter des accusations contre l'ex-dictateur Rios Montt, pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide.

Rios Montt, a gouverné de facto le Guatemala de 1982 à 1983, période considérée comme la plus sanguinaire du conflit armé qui a ravagé ce pays pendant 36 ans. Selon le rapport final de la Commission d'éclaircissement historique portant sur ce conflit, plus de 400 massacres auraient été perpétrés contre la population maya sous son commandement.

À suivre

Les groupes de défense des droits humains réclament la démission des 24 députés touchés par l'affaire, incluant celle de Rios Montt. L'ex-dictateur cédera-t-il sa place sous le poids des pressions ?

La justice sortirait-elle de l'ombre?

Cette décision de la Cour Suprême du Guatemala pourrait bien servir d'exemple de justice à d'autres pays environnants ayant eux aussi un lourd passé dictatorial. Il semble d'ailleurs que cette

tendance soit déjà amorcée; c'est du moins ce que laissent croire ces exemples récents.

En Argentine, la justice a déclaré inconstitutionnelles, le 6 mars dernier, les lois dites d'amnistie, appelées lois du "Devoir d'obéissance" et du "Point final". Ces lois furent promulguées en 1986 et 1987 sous la présidence de Raul Alfonsín (1983-89), afin de protéger les dirigeants militaires après la dictature argentine de 1976 à 1983. L'abrogation de ces lois pourrait bien permettre de rouvrir les procès pour violations des droits de la personne qui concernent plus de 1 200 militaires.

Au Chili, l'ex-dictateur Augusto Pinochet, capturé en 1998 à Londres et retourné dans son pays natal pour raisons de santé, est actuellement en état d'arrestation, dans l'attente de son procès pour les accusations de la disparition de 75 personnes lors de l'opération dite "caravane de la mort", en 1973.

Verrait-on là l'émergence du spectre de la justice poindre à l'horizon dans ces pays au passé teinté de dictatures militaires?

* Sandy Tremblay a été stagiaire du PAQG avec CALDH, d'août 2000 à février 2001. Elle est avocate.

représentants de ces institutions et organisations subissent toutes sortes de pressions de la part de membres du gouvernement impliqués dans le scandale politique du "Guatagate". Un vaste ensemble de représentants de la société civile, composé de diverses orientations idéologiques, économiques et sociales, fait actuellement front commun pour défendre l'autonomie de la Cour Suprême de Justice et de la Cour de Constitutionnalité au Guatemala.

FORMATION D'UN NOUVEAU PARTI POLITIQUE

Les partis politiques traditionnels traversent une crise profonde au Guatemala. Manque de crédibilité, improvisation et changements d'allégeance politique sont la norme. Dans ce contexte, Alvaro Colom, ex-candidat présidentiel pour l'Alliance Nouvelle Nation (DIA et URNG), vient de former

un nouveau parti politique, soit l'Unité Nationale de l'Espoir (UNE). Tout un nom dans un pays où les gens en ont assez du cynisme de la classe politique! De l'aveu même d'Alvaro Colom, l'UNE serait la réponse à l'autoritarisme élitiste des partis de droite et à l'inaction et la passivité de l'Alliance Nouvelle Nation qui se dit représenter une force pour le changement.

* Nouvelles compilées et rédigées par Luis Rodas

De GUATE à TUNIS, une seule et même lutte contre l'impunité

Par Nathalie Blais *

De retour du Guatemala fin décembre 2000, j'étais à peine remise du choc de mon retour, que je repartais pour la Tunisie. J'ai reçu le mandat d'observer le procès politique d'un réfugié, que le Canada avait renvoyé vers la Tunisie en janvier 2001. Dès son arrivée à Tunis, M. Haroun M'Barek a été arrêté par la police et dit avoir été torturé, ce qui est monnaie courante dans les prisons tunisiennes. Il apprit alors qu'une condamnation de douze ans de prison avait été prononcée contre lui, pendant qu'il était au Canada. Quel était son crime me direz-vous? On lui reprochait d'avoir participé à : "une cellule d'étudiants qui effectue des réunions sous forme de leçons religieuses et de jurisprudence". Aucun acte de violence réel ou imputé ne lui était reproché.

Des organismes non gouvernementaux m'ont déléguée au procès de Haroun M'Barek pour rendre compte du déroulement du procès lui-même et constater l'état actuel des droits et libertés en Tunisie. Pour faire image, j'avais comme mission d'examiner attentivement la pointe de l'iceberg, tout en prenant acte de l'ampleur de ses dimensions.

Ma présence en Tunisie faisait également écho à tout le mouvement de solidarité qu'a entraîné la déportation de Haroun M'Barek vers son pays d'origine. Les groupes qui m'ont déléguée voulaient qu'une canadienne, indépendante de l'appareil du gouvernement, puisse rendre compte du déroulement réel de l'administration de la justice en Tunisie. Ma présence était également un support moral pour M. M'Barek. Elle lui indiquait qu'il recevait toujours du soutien en provenance du Canada.

En plus d'assister au procès, j'ai fait plusieurs activités militantes en lien avec la promotion des droits et libertés. Je n'ai été qu'une semaine sur le sol tunisien, mais j'ai eu le grand privilège de rencontrer plusieurs défenseurs des droits humains parmi les plus actifs de la société civile. Notamment, M. Omar Mestiri, membre fondateur du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT) qui se montra très intéressé à con-

naître les motifs de mon séjour au Guatemala. Il me demanda si j'accepterais de participer à une table ronde avec quelques membres de la section tunisienne d'Amnistie internationale. Évidemment, j'ai sauté sur l'occasion de faire un parallèle entre la réalité tuni-sienne et celle du Guatemala!

J'ai d'abord fait un exposé du processus mis en place par le *Centro de Acción Legal y de Derechos Humanos* (CALDH) pour recueillir des preuves sur les exactions commises au début de la décennie '80. Je leur ai expliqué que ce travail avait permis la présentation d'un dossier de preuves étoffé au Ministère public. Devant l'ampleur des preuves soumises par CALDH, ce dernier n'avait eu d'autre choix que de procéder à une dénonciation. Les participants à la table ronde ont été étonnés que cette organisation ait réussi à recueillir des preuves, malgré la crainte que pouvaient avoir les témoins à raconter ce qu'ils avaient vécu. Selon les participants, la loi du silence est difficile à briser en Tunisie en ce moment. Le Conseil national pour les libertés avait commencé à recueillir des témoignages, mais il a dû arrêter car les témoins subissaient trop de représailles de la part des autorités.

Je leur ai donc exposé que c'était précisément le rôle des accompagnateurs de prévenir ou de faire cesser les menaces, par leur simple présence sur les lieux. Les membres d'AI ne semblaient pas convaincus que la présence d'étrangers puisse ralentir les autorités dans leur stratégie d'intimidation, dans le contexte tunisien actuel.

Nous avons également discuté d'un élément clé qui a pu permettre une lutte plus ouverte contre l'impunité des tortionnaires au Guatemala. Évidemment, le processus de paix et l'aide internationale qui l'accompagne sont une carotte fort appétissante pour l'État guatémaltèque. Ce financement a forcé l'État à se plier aux règles du jeu démocratique et a forcé les tribunaux à faire leurs devoirs. "No money, no candy", dit-on si bien, et les autorités guatémaltèques ont très bien compris où se situaient leurs

intérêts économiques, sans pour autant cesser complètement l'intimidation. Il n'en demeure pas moins, que la marge de manœuvre de l'État a été réduite par la signature des accords de paix et son lot de réformes.

En Tunisie, la situation est très différente. Pas de processus de paix, pas de Mission des Nations Unies qui puisse taper sur les doigts en cas de non respect des accords, et surtout pas d'argent pour la reconstruction économique, donc pas beaucoup de moyens pour tirer sur les ficelles. La société civile essaie tant bien que mal de jouer son rôle en créant des associations militantes, qui ne se font jamais reconnaître par l'État. Trop souvent, elles prêchent dans le désert parce que leurs interventions ne sont jamais rapportées dans les grands médias qui sont complètement sous le contrôle de l'État. Résultat, la population tunisienne ne connaît pas l'intimidation que supportent les défenseurs des droits et ne sait pas que la torture est une pratique courante de la police. Mais peut-être ne veut-elle pas le savoir?

L'indifférence de la population s'explique peut-être par la prospérité de façade de la Tunisie. Quand on se promène dans les rues de Tunis, on ne sent pas l'inégalité aussi présente que dans les rues de Guatemala Ciudad. La ville est propre, les immeubles sont rénovés, et la population est bien habillée. Toutefois, sous ces dehors prospères, se cache un régime autoritaire qui ne recule devant rien pour se maintenir au pouvoir. Le Guatemala pourrait-il servir d'exemple aux défenseurs des droits tunisiens, contre leur État, meilleur élève de la mondialisation au Maghreb? En discutant avec eux, j'ai tenté de contribuer moi aussi à la mondialisation. Celle qui n'intéresse pas les banquiers, mais qui contribue à rendre solidaires les individus qui luttent contre l'impunité. Car de Tunis à Guate, tout est partout pareil... on prend les mêmes méthodes pour obtenir les mêmes fins.

* Nathalie Blais s'est rendue accompagner au Guatemala à l'automne 2000.

¿Qué pasa en el PA?

FÊTE BÉNÉFICE

Comme tous les membres du PAQG l'ont sûrement su, notre fête bénéfice annuelle a eu lieu le 6 avril dernier. Les spectacles d'Urbain Desbois et de Gigues et Gumboots, les tirages, les "chuchitos" (mets guatémaltèque), la musique latino-américaine et surtout les gens venus en grand nombre en ont fait un beau succès, une soirée agréable. Félicitations au Comité fête bénéfice pour la planification et l'organisation de cette fête du PAQG, et un grand merci aux artistes, au comité, à ceux et celles qui ont collaboré ainsi qu'à tous les gens qui étaient présents.

ACTIVITÉS D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION

Le 27 mars dernier, le Comité du PAQG à Québec a organisé une soirée d'information au Café Humani'terre, avec la participation de Mathieu Cook et Carlos Lemus. La soirée a été un succès; il y avait 36 personnes, dont certaines qui sont intéressées à commencer la procédure de sélection et de préparation pour devenir accompagnateur-trice. Bravo au Comité de Québec pour son bon travail!

Julie Galipeau, qui est rentrée du Guatemala en décembre dernier après avoir fait 5 mois et demi d'accompagnement, a organisé le 7 avril une soirée d'information à Sutton, avec la participation de Carlos Lemus. Les 75 personnes qui étaient présentes ont démontré beaucoup d'intérêt pour la situation du Guatemala et le témoignage de Julie. Il a eu des gens qui sont devenus de nouveaux membres du PAQG. Julie prépare aussi une activité pour le 18 avril au CÉGEP Edouard-Montpetit.

Sébastien Bois a organisé des présentations le 22 février auprès d'élèves d'une école secondaire à Trois-Rivières.

Isabelle Lavoie, qui a fait de l'accompagnement l'année passée, a organisé une présentation sur son expérience et sur le PAQG, le 3 avril au Cégep de Rimouski.

Mateo Pablo, autochtone guatémaltèque et membre de notre Comité de coordination, a fait une présentation sur le Guatemala, le 6 mars auprès d'élèves d'une école secondaire à Victoriaville.

ACCOMPAGNATEURS-TRICES AU GUATEMALA

Elsa Beaudry, Sarah Baillargeon, Lydia Bertrand-Siebert sont en train de finir leur accompagnement après plusieurs mois de séjour. Diane-Jocelyne Côté a commencé son accompagnement en février dernier. Par ailleurs, Roberto Nieto est rentré à la fin mars après avoir collaboré plusieurs mois avec l'organisation guatémaltèque FAMDEGUA.

PROCHAINS ACCOMPAGNATEURS-TRICES

Etienne Roy-Grégoire, Nathalie Tran, Kevin Coulombe et Sophie Houle partiront au Guatemala pour faire de l'accompagnement. Ils se préparent pour partir en mai prochain.

COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES DU PAQG

Plusieurs membres du PAQG n'ont pas renouvelé leur cotisation depuis longtemps... Si vous êtes de ceux et celles qui se trouvent dans cette situation, s'il-vous-plait, veuillez faire votre renouvellement dans les plus brefs délais. Cet appui nous aide beaucoup à continuer à préparer et envoyer le bulletin ainsi qu'à faire circuler des informations sur le Guatemala.

DEVENEZ MEMBRE!

Appuyez concrètement le Projet accompagnement Québec-Guatemala. Pour 10\$ vous nous encouragez dans

toutes nos activités et à produire ce bulletin qui est la principale source d'information, en français, à se consacrer au Guatemala. Envoyez-nous un chèque au nom de CRNV, Projet accompagnement Québec-Guatemala

Nom: _____ adresse: _____

code postal: _____ tél.: _____ courriel: _____

CE BULLETIN D'INFORMATION A POUR OBJECTIF DE VOUS INFORMER SUR LA SITUATION AU GUATEMALA, AINSI QUE SUR LES ACTIVITÉS DU PROJET ACCOMPAGNEMENT QUÉBEC-GUATEMALA. NOUS ENCOURAGEONS TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE À AGIR EN SOLIDARITÉ AVEC LE GUATEMALA À NOUS CONTACTER.

LE PAQG EST UN GROUPE QUI OFFRE UN APPUI AUX POPULATIONS AUTOCHTONES AYANT SURVÉCU À LA RÉPRESSION DES 36 ANNÉES DE GUERRE. LE TRAVAIL DE SOLIDARITÉ DU PAQG EST LE RÉSULTAT DE LIENS ENTRE DES ORGANISATIONS DE DROITS HUMAINS AU GUATEMALA ET UN DÉSIR D'OFFRIR UNE FORME D'APPUI DE LA PART DE GENS CONCERNÉS AU QUÉBEC.

LE TRAVAIL DU PAQG COMPREND 4 VOLETS: ACCOMPAGNEMENT PHYSIQUE AU GUATEMALA, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION AU QUÉBEC, ACTIONS URGENTES ET PRESSIONS POLITIQUES.

ONT PARTICIPÉ À LA RÉALISATION DE CE NUMÉRO:

TEXTES: CARLOS LEMUS, NATHALIE BLAIS, SANDY TREMBLAY, LUIS RODAS, GENEVIÈVE LESSARD
CORRECTION: ÉTIENNE ROY-GRÉGOIRE, MARIE-HÉLÈNE COTÉ

MISE EN PAGE: ROBERTO NIETO

ILLUSTRATIONS: PATRICK HÉNAULT

MERCI À TOUS CELLES ET CEUX QUI NOUS ONT OFFERT LEUR APPUI!

POUR NOUS CONTACTER:

À MONTRÉAL:

PROJET ACCOMPAGNEMENT

6648 ST-DENIS, MONTRÉAL, QC, H2S 2R9

TÉL.: (514) 495-3131

TÉLÉCOPIE: (514) 495-7965

COURRIEL: PAQG@SUPERNET.CA

À QUÉBEC:

COURRIER: 1180 DE LA POINTE AUX LIÈVRES #3,
QUÉBEC, G1L 4L8

COURRIEL: PAQGOUEBEC@YAHOO.COM

AU GUATEMALA:

PROYECTO ACCOMPAGNAMIENTO QC-GUATE
APDO 2881

GUATEMALA CIUDAD

GUATEMALA 01001

COURRIEL: PAQG@TERRA.COM.GT

NOTRE PAGE WEB:

WWW.GLOBALHEROES.COM/PASSIONATE/
FRANCAIS/WITNESS